



Informations sur le concours d'admission du 19 septembre 2026

A lire attentivement avant de commencer la préinscription en ligne

L'Académie des Arts traditionnels organise le **samedi 19 septembre 2026** un concours d'accès en première année. Neuf spécialités sont proposées : **bois peint, bois sculpté, bijouterie, ferronnerie d'art, plâtre, zellige, pierre taillée et marbre, maroquinerie et tissage traditionnel.**

La formation qui s'étale sur 3 ans est gratuite. **Tous les étudiants admis auront une bourse.**

CONDITIONS DU CONCOURS

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine âgés de 25 ans au plus ($\text{âge} \leq 25 \text{ ans}$) le jour du concours, titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technique et d'un diplôme TS, BTS, DUT, DEUG, DEUST, DEUP ou équivalent.

EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats retenus seront convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité en :

Mathématiques, Physique, Chimie, Français et Dessin.

Les candidats ayant réussi les épreuves écrites seront convoqués aux épreuves orales d'admission :

Entretiens

DOSSIER DE CANDIDATURE ELECTRONIQUE

Les candidats doivent accomplir les formalités de préinscription au concours sur le site web de l'Académie.

Le dossier de candidature électronique doit comporter les documents numériques suivants :

- Copie numérique (scannée) de la carte d'identité nationale ;
- Copie numérique (scannée) du baccalauréat ;
- Copie numérique (scannée) du diplôme TS, BTS, DUT, DEUG, DEUST, DEUP ou équivalent (seulement pour les titulaires du diplôme);
- Copie numérique (scannée) des notes de la 1^{ère} année TS ou équivalent ;
- Copie numérique (scannée) des notes de la 2^{ème} année TS ou équivalent (seulement pour les titulaires du diplôme);
- Photo d'identité numérique récente.

Les formalités de préinscription au concours sur site de l'Académie doivent être accomplies, au plus tard le **vendredi 11 septembre 2026 à minuit. Toute préinscription réalisée sur site après cette date ne sera pas prise en considération.**

ANNONCE DES RESULTATS

La liste des candidats autorisés à passer les épreuves écrites d'admissibilité puis les épreuves orales d'admission, ainsi que les listes des candidats admis et les listes d'attente seront affichées à l'Académie et seront consultables sur le site web de l'Académie. Cet affichage tient lieu de convocation. Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le site Web de l'Académie des Arts Traditionnels pour plus d'informations sur le concours (dates d'affichages des résultats, documents exigés le jour du concours, fournitures, ...)

Remarque importante :

- Les étudiants inscrits actuellement en 2^{ème} année TS ou équivalent sont tenus d'effectuer leur préinscription sans attendre les résultats de la 2^{ème} année. Toutefois, ils doivent compléter leur dossier par l'envoi par mail d'une copie du diplôme et des notes de la 2^{ème} année au plus tard **le 11 septembre 2026 à minuit.**